

Séance ordinaire du 20 juillet 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 20 juillet 2022 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2022-07-20-188

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2022
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de juin 2022
- 0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
 - A- Chasse-Galerie et Route touristique « Bouchettoise »
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2022
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2022
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2022
- 100-7 BOU-2021-01 – Contrat de cueillette des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques – 2022-01-01 au 2022-06-30 – Remise de la retenue
- 100-8 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - A- Liste des immeubles devant être vendus
 - B- Mandat à un représentant
- 100-9 Calendrier des séances ordinaires – Modification – Octobre 2022

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Camion incendie – Appel d'offres

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Adoption du règlement 2022-342 – Règlement modifiant le règlement 2022-339 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Bouchette
- 300-3 Rétrocaveuse – Estimation pour réparation et utilisation

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Travaux de réparation – Achat de pièces
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Site des lagunes
 - A- Nettoyage du site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Contrat BOU-2022-01 – Contrat de service de vidange des boues de fosses septiques

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2022
- 600-3 Adoption du règlement 2022-331 – Règlement modifiant le chapitre XII du règlement numéro 82 – Règlement relatif à l'émission des permis et certificats
- 600-4 Adoption du règlement 2022-332 - Modification du règlement numéro 85 – Règlement de zonage

600-5 Projet chemin Baie Gabriel – Entente – Club de motoneige les Ours Blancs

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Petite école de rang – Confirmation d'embauche

700-2 Parc de jeux – Inspection

700-3 Pavillon Donoza-Lacroix et Mario-Carle – Accès internet

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022

M.B. 2022-07-20-189

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2022

M.B. 2022-07-20-190

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2022, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de juin 2022

Le maire, Steve Lefebvre, a résumé, séance tenante, son rapport d'activités pour le mois de juin 2022.

0-5 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Recherche d'employés
- Remerciement employés municipaux pour travaux effectués

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

A- Chasse-Galerie et Route touristique « Bouchettoise »

M.B. 2022-07-20-191

Considérant la résolution M.B. 2021-07-05-198 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 5 juillet 2021;

Considérant que cette résolution concernait l'implication du conseiller Jean Daoust pour effectuer le suivi dans le cheminement du dossier de la Chasse-Galerie;

Considérant la résolution M.B. 2022-05-02-140 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 2 mai 2022;

Considérant que cette résolution autorisait les dépenses et les travaux relatif au projet de la Chasse-Galerie et des autres parcs dans le cadre du programme de la route touristique « Bouchettoise »;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de reconfirmer l'implication du conseiller Jean Daoust pour l'avancement de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2022-07-20-192

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyé par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 30 juin 2022, pour un montant total de 11 272.46 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2022

Note au procès-verbal

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2022 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2022

M.B. 2022-07-20-193

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2022 pour un montant total de 150 137.04 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2022

M.B. 2022-07-20-194

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 juin 2022 pour un montant de 99 002.17 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 BOU-2021-01 - Contrat de cueillette des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques – 2022-01-01 au 2022-06-30 – Remise de la retenue

M.B. 2022-07-20-195

Considérant la résolution M.B. 2021-12-21-332 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 21 décembre 2021;

Considérant que cette résolution concernant le prolongement du contrat pour la cueillette des matières résiduelles, recyclables et organiques et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022;

Considérant qu'une retenue de 10% a été appliquée à chaque paiement mensuel;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser la directrice générale à remettre la retenue appliquée mensuellement aux paiements dus pour la période du contrat, soit de janvier à juin 2022 à l'entreprise Transport RLS.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

A- Liste des immeubles devant être vendus

M.B. 2022-07-20-196

Considérant que la greffière-trésorière soumet aux membres du conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 3 novembre 2022, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que :

Ledit état soit et est approuvé par les membres du conseil et que la greffière-trésorière, directrice générale, prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées et qui sont inclus dans ladite liste déposée par la greffière-trésorière et directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

B – Mandat à un représentant

M.B. 2022-07-20-197

Attendu que la municipalité de Bouchette peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

Attendu que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro M.B. 2022-07-20-196 adoptée séance tenante;

Attendu que les membres du conseil croient opportun d'autoriser la greffière-trésorière, directrice générale à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que :

Conformément aux dispositions du Code municipal, les membres du conseil autorisent la greffière-trésorière, directrice générale à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 3 novembre 2022 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Calendrier des séances ordinaires – Modification – Octobre 2022

M.B. 2022-07-20-198

Considérant la résolution M.B. 2021-12-06-304 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

Considérant l'adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires de conseil,

Considérant qu'une modification du calendrier doit être apportée et ce, pour la séance ordinaire du mois d'octobre 2022 dû à la tenue des élections provinciales;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu de modifier le calendrier des séances ordinaire et de tenir la séance ordinaire du mois d'octobre 2022, le mardi 4 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Notes au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de juin 2022.

Le maire tient à mentionner que nous avons présentement 8 pompiers volontaires en formation. Bravo et félicitations aux pompiers pour leur implication au sein de la brigade bouchettoise.

200-2 Camion incendie – Appel d'offres

M.B. 2022-07-20-199

Considérant que le camion-citerne incendie, utilisé antérieurement comme transporteur d'eau, n'est plus conforme et ne peut plus circuler sur la route;

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir un deuxième camion incendie afin de respecter les exigences du schéma de couvertures de risque en sécurité incendie;

Considérant que présentement, pour chaque appel relatif à un incendie de bâtiment sur notre territoire, le service incendie d'une municipalité voisine doit être appelé en entraide pour combattre l'incendie;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour un camion citerne incendie usagé. Il est aussi résolu de donner un mandat à monsieur Ghyslain Robert pour la rédaction du devis nécessaire à lancer l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois de juin 2022.

300-2 Adoption du règlement 2022-342 – Règlement modifiant le règlement 2022-339 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Bouchette

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-342

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-339
CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE**

ATTENDU QUE le règlement numéro 2022-339 a été adopté lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 mars 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent modifier ce règlement en vue d'apporter une correction en ce qui concerne la limite de vitesse pour le début du chemin de la Ferme-de-Six;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE

sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Steve Millar, il est résolu que le conseil de la Municipalité de Bouchette statue et décrète ce qui suit :

Article 1 – Titre

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement 2022-339 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Bouchette » et il porte le numéro 2022-342.

Article 2 – But du règlement

Le but de ce règlement est de modifier la limite maximale de vitesse pour une portion de chemin situé sur le territoire de la municipalité.

Article 3 – Modification de la limite maximale pour une section du chemin de la Ferme-des-Six

La limite maximale relative au début du chemin de la Ferme-des-Six sera de 30 km et ce, jusqu'au numéro civique 14.

Article 4 – Modification de l'annexe B

La section 1 de l'annexe B est abrogée.

Article 5 – Modification de l'annexe A

L'annexe A est remplacée par celle annexée à ce règlement.

Article 6 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Annexe A – Limite de 30 km/h

Section 1 - Zone scolaire et zone urbaine

Nom de la rue ou du chemin	Informations
Centre	Rue au complet
Côte	Rue au complet
Lecompte	Rue au complet
Major	Rue au complet
Pont	Rue au complet
Principale	À partir du # civique 18 (Église) Jusqu'au # civique 90

Section 2 - Zone « urbaine » élargie

Nom de la rue ou du chemin	Informations
Lacroix	Rue au complet

Section 3 - Zone urbaine

Nom de la rue ou du chemin	Informations
Ferme-des-Six	Du début jusqu'au #14

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière

Adoptée à l'unanimité

300-3 Rétrocaveuse – Estimation pour réparation et utilisation

M.B. 2022-07-20-201

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pacal Saumure, il est résolu de mandater le directeur des travaux publics pour obtenir une estimation des travaux de réparation de la rétrocaveuse, section arrière. De plus il est aussi résolu d'interdire l'utilisation de la rétrocaveuse, section arrière, et ce, jusqu'à la prochaine décision des membres du conseil visant l'autorisation de la réparation.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Travaux de réparation – Achat de pièces

M.B. 2022-07-20-202

Considérant que des travaux de maintenance doivent être exécutés à l'usine d'épuration;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser l'achat de pièces, soit quatre roulements à billes, afin de procéder aux travaux de maintenance à l'usine d'épuration et d'autoriser l'exécution des travaux.

Adoptée à l'unanimité

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Site des lagunes

A- Nettoyage du site des lagunes

M.B. 2022-07-20-203

Considérant que comme à chaque année, un côté du site des lagunes doit être vidangé;

Considérant que l'inspecteur municipal estime que deux voyages de camion 10 roues seront nécessaires pour procéder à la vidange de ce côté des lagunes;

Considérant que les boues seront transportées au Centre de traitement des boues septiques de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau situé à Kazabazua;

Considérant les demandes de prix que l'inspecteur municipal va effectuer auprès des entrepreneurs locaux pour l'exécution de ces travaux;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour retenir les services du plus bas soumissionnaire pour la vidange d'un côté du site des lagunes.

Adoptée à l'unanimité

400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques

400-5 Contrat BOU-2022-01 – Contrat de service de vidange des boues de fosses septiques

M.B. 2022-07-20-204

Considérant la demande reçue de l'entrepreneur ayant obtenu le contrat BOU-2022-01, soit le contrat de vidange des boues de fosses septiques;

Considérant que cette demande consiste à obtenir une compensation visant le prix du diesel;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à obtenir informations quant à la validité de cette demande considérant les diverses obligations législatives à respecter pour une municipalité, clauses en vertu du Code municipal du Québec et du Code civil du Québec, entre autres.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2022

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de juin 2022 sont déposées.

600-3 Adoption du règlement 2022-331 – Règlement modifiant le chapitre XII du règlement numéro 82 – Règlement relatif à l'émission des permis et certificats

M.B. 2022-07-20-205

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-331

RÈGLEMENT MODIFIANT LE CHAPITRE XII DU RÈGLEMENT #82, (RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS) RELATIVEMENT AUX AMENDES

ATTENDU que le conseil juge opportun de modifier le chapitre XII du règlement numéro 82, relatif aux amendes dans le cadre du règlement régissant les permis et certificats;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Bouchette de mettre à jour le montant des amendes imposées par les différents règlements municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 juin 2022, afin de modifier l'article régissant les amendes;

EN CONSÉQUENCE

sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2022-331 comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 12.9 du règlement numéro 82, règlement relatif à l'émission des permis et certificats, est modifié par l'article suivant :

Amendes

Toute personne qui contrevient au règlement numéro 82 ou à ses amendements commet une infraction et est passible d'une amende qui ne peut être inférieure à 400 \$ et qui ne doit pas excéder 800 \$ pour une personne physique et qui ne peut être inférieure à 800 \$ et qui ne doit pas excéder 1 600 \$ pour une personne morale.

En cas de récidive, elle est passible d'une amende dont le montant maximum peut être augmenté de 800 \$ à 1 600 \$ pour une personne physique et de 1 600 \$ à 3 200 \$ pour une personne morale.

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction conformément au présent article.

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article, et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au Code de procédure pénale (L.R.Q. c. C-25.1)

Article 3

Le présent règlement abroge toute réglementation municipale antérieure incompatible avec les dispositions du présent règlement.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière

Adoptée à l'unanimité

600-4 Adoption du règlement 2022-332 - Modification du règlement numéro 85 – Règlement de zonage

M.B. 2022-07-20-206

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-332

RÈGLEMENT MODIFIANT LE CHAPITRE III DU RÈGLEMENT #85, (RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIVEMENT AUX AMENDES)

ATTENDU que le conseil juge opportun de modifier le chapitre III du règlement numéro 85, relatif aux amendes dans le cadre du règlement de zonage;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Bouchette de mettre à jour le montant des amendes imposées par les différents règlements municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 juin 2022, afin de modifier l'article régissant les amendes;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2022-332 comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 3.5 du règlement numéro 85, règlement de zonage, est modifié par l'article suivant :

Amendes

Toute personne physique ou morale qui contrevient au règlement numéro 85 ou à ses amendements commet une infraction et est passible d'une amende qui ne peut être inférieure à 500 \$ et qui ne doit pas excéder 1 000 \$.

En cas de récidive, elle est passible d'une amende dont le montant maximum peut être augmenté de 1 000 \$ à 2 000 \$.

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction conformément au présent article.

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article, et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au Code de procédure pénale (L.R.Q. c. C-25.1)

Article 3

Le présent règlement abroge toute réglementation municipale antérieure incompatible avec les dispositions du présent règlement.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière

Adoptée à l'unanimité

600-5 Projet chemin Baie Gabriel – Entente – Club de motoneige les Ours Blancs

M.B. 2022-07-20-207

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser la directrice générale à signer les deux ententes déposées dans le dossier du projet du chemin Baie Gabriel et ce, avec le Club de motoneige les Ours Blancs, une entente visant la cession du droit de passage du club relativement à une section du futur chemin et ce, au profit de la municipalité et une entente visant un droit d'utilisation de l'emprise du futur chemin par le club de motoneige.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Petite école de rang – Confirmation d'embauche

M.B. 2022-07-20-208

Considérant la résolution M.B. 2022-04-04-122 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022 et mandatant la directrice générale pour lancer un appel de candidatures pour combler le poste de préposé à l'accueil pour l'école de rang;

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié et affiché par la directrice générale et ce, en avril 2022, afin de combler ce poste pour la petite école de rang;

Considérant les offres reçues pour ce poste;

Considérant la résolution M.B. 2022-06-22-186 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2022 et autorisant la directrice générale et madame Lucie Bruneau, membre du comité de la petite école de rang, à conclure les ententes nécessaires pour combler le poste de préposé à l'accueil pour l'école de rang;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes comme préposé à l'accueil et à l'information à la Petite école de rang pour la période estivale 2022, selon les heures d'ouverture et ce, au taux horaire convenu; il est donc résolu de confirmer l'embauche de Ghislaine Bastien et Lyne Bélisle comme préposée à l'accueil et à l'information à la Petite école de rang. La période d'emploi est débutée depuis le vendredi 24 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Parc de jeux – Inspection

M.B. 2022-07-20-209

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater le personnel municipal à procéder à la fermeture de la glissoire de façon sécuritaire.

Adoptée à l’unanimité

700-3 Pavillon Donoza-Lacroix et Mario-Carle – Accès internet

M.B. 2022-07-20-210

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d’autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires afin que le service internet soit accessible au Pavillon Donoza-Lacroix et Mario-Carle.

Adoptée à l’unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Propriété située au 35 rue du Pont

Note au procès-verbal

Les vérifications sont en cours concernant une correspondance reçue pour cette propriété.

800-2 Offre déposée pour une propriété – rue du Pont – Matricule 4718-13-5339

M.B. 2022-07-20-211

Considérant l’offre reçue pour la cession à la municipalité d’une propriété située sur la rue du Pont, propriété ayant comme matricule le 83050-4718-13-5339 et dont le cadastre est le 4 989 049;

Considérant que l’acquisition de cette propriété pourrait être utile à la municipalité de Bouchette;

Considérant la localisation de cette propriété, les honoraires relatifs au transfert de cette propriété seront la responsabilité de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour réaliser les procédures visant l’acquisition de la propriété ayant comme cadastre le 4 989 049 et dont le matricule est le 83050-4718-13-5339. Il est aussi résolu que cette propriété devra être libre de toutes taxes foncières, municipales et scolaires. Le maire, Steve Lefebvre, et directrice générale, Claudia Lacroix, seront les signataires de la municipalité pour le transfert de cette propriété.

Adoptée à l’unanimité

800-3 Camion incendie et autre – Processus de mise en vente

M.B. 2022-07-20-212

Considérant que la municipalité possède deux véhicules qui ne peuvent plus être utilisés;

Considérant que les membres du conseil désirent se départir de ces deux véhicules mis au rencart, soit un camion dompeur 6 roues de l'année 2000 et un camion-citerne de l'année 1988;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser la directrice générale à lancer un appel d'offres visant la vente du camion incendie et du camion dompeur, véhicules qui ne sont plus utilisés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

800-4 **Demande de rencontre – Coopérative de solidarité de Bouchette**

Note au procès-verbal

Une rencontre sera planifiée par la directrice générale prochainement.

800-5 **Demande de rencontre – Monsieur Alain Raymond**

Note au procès-verbal

Une rencontre sera planifiée par la directrice générale prochainement.

800-6 **Pôle d'excellence en récréotourisme – Demande de contribution – Défis coureur des bois**

M.B. 2022-07-20-213

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de répondre favorablement à la demande du PERO et de contribuer pour une somme de 200\$ à leurs activités « Défis coureur des bois » tout en leur souhaitant bon succès pour cet événement.

Adoptée à l'unanimité

800-7 **AFÉAS de Bouchette – Demande pour installer plaque dans la salle**

M.B. 2022-07-20-214

Considérant la correspondance reçue de l'AFÉAS de Bouchette;

Considérant que cette correspondance se veut une demande d'installation d'une plaque dans la salle municipale;

Considérant que cet organisme a été dissout après plus de 56 ans en opération;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de répondre favorablement à leur demande et d'autoriser l'installation d'une plaque souvenir dans la salle municipale et ce, suite à la dissolution de cet organisme (AFÉAS) après plus de 56 ans en opération.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Cette plaque souvenir sera aussi publiée sur le site Web de la municipalité.

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Participation d'un membre du comité des loisirs de Bouchette au sein du comité municipal de loisir
- Inscription de la correspondance à l'ordre du jour
- Disponibilité des procès-verbaux

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2022-07-20-215

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h25.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière